



## COUVERTS VÉGÉTAUX PÂTURÉS

### UNE PRATIQUE AU BILAN POSITIF ?

Faire pâturer plutôt que broyer ses couverts végétaux présente au premier abord de nombreux avantages : économie d'heures de tracteurs et de gasoil, gain de fertilité, sécurisation des stocks fourragers... Mais qu'en est-il vraiment ? Comment travailler de manière sécurisée ? Cette pratique n'est pas nouvelle, mais pose de nombreuses questions techniques et organisationnelles dans les systèmes actuels. Retour sur les premiers enseignements de plusieurs projets.

Des animaux dans les parcelles de cultures, cela nécessite d'abord un polyculteur-éleveur ou un binôme éleveur-céréalier. Or la spécialisation de l'agriculture tend à concentrer les ateliers dans certaines zones géographiques. Dans certains secteurs céréaliers, il est difficile de trouver une troupe ovine ou bovine, qui pourra venir consommer des couverts végétaux. Et quand les duos éleveur/céréalier sont trouvés, reste encore à calibrer les échanges, pour que les deux parties soient gagnantes et sécurisées. Actuellement peu de partenariats sont formalisés et quand une forme de « rémunération » existe, elle se fait souvent en faveur du céréalier. Pour autant, les avantages occasionnés par le pâturage ne sont-ils pas suffisants pour contrebalancer l'offre du couvert ?

#### Une économie moyenne de 30 €/ha de charges de mécanisation et de carburant

**1. Le système « brute-bouse » se développe pour l'instant surtout avec des troupes ovines.** Le pâturage de couverts par des bovins est encore peu pratiqué. Cela est notamment dû à la peur de compaction des sols par les bovins. Les premiers suivis réalisés sur du pâturage ovin montrent que la compaction due au piétinement est très faible : seul l'horizon de surface est très légèrement compacté, sans aucune conséquence sur la culture suivante. N'oublions pas que les phénomènes de compaction les plus pénalisants sont ceux qui se font en profondeur, via le passage d'outils très lourds, car il est alors très compliqué de les solutionner.

**2. Les brebis sont de véritables aspirateurs à limaces.** Des essais conduits en Ile-de-France ont montré que le pâturage de couverts végétaux par des brebis réduit de moitié le nombre de limaces de la parcelle. Les brebis consomment en effet les limaces montées dans le couvert végétal et le piétinement aurait un effet sur la disparition d'adultes et la destruction

d'œufs. 1 passage de brebis serait ainsi efficace qu'un passage d'anti-limaces (référence en agriculture conventionnelle) !

**3. Les premiers suivis montrent un faible effet fertilisant :** en moyenne + 6 unités d'azote dans les couverts pâturés (projet Poscif). On peut cependant noter que le passage des brebis améliore la disponibilité de l'azote. Il y a après pâturage, un peu plus d'azote nitrique que dans le cas d'un broyage. Comparé au broyage, le pâturage des couverts végétaux n'a pas d'effet sur la qualité de l'eau (lessivage des nitrates). **Les brebis consomment en moyenne 50 % de la biomasse disponible du couvert. La partie non consommée est directement restituée au sol sous forme de matière verte.**

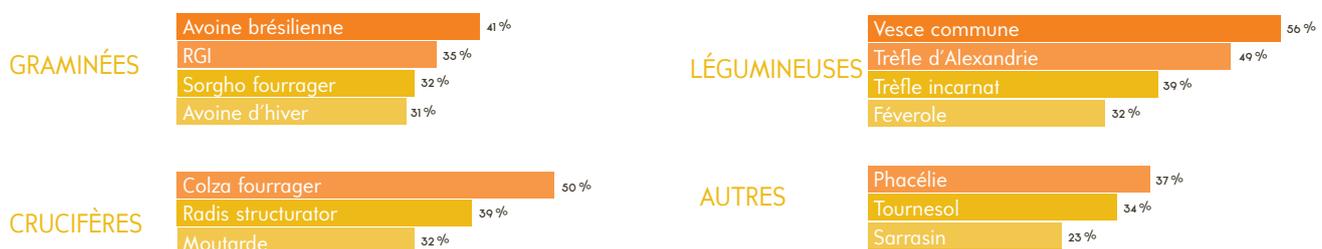
**4. Pas d'effet sur le rendement :** on constate globalement une légère amélioration du rendement de la culture suivant le couvert pâturé, par rapport à un couvert broyé. Mais cette différence est non significative.

**5. Le pâturage des couverts permet d'économiser en moyenne 30€/ha de charge de mécanisation et de carburant,** par rapport à leur broyage : c'est une estimation réalisée sur 4 fermes céréalières qui le montre. Cet écart est lié aux ¾ au matériel et ¼ au gasoil. C'est sans compter le temps gagné pour le céréalier, à ne pas passer le broyeur !

#### Les pratiques actuelles de pâturage des couverts végétaux

Une enquête a été réalisée en 2021 dans le cadre du projet Inter AGIT+ auprès de 70 agriculteurs dans toute la France, pratiquant le pâturage de couverts végétaux. Parmi eux, 63 éleveurs et 7 céréaliers. La majorité des animaux sont des ovins viandes, les seuls à aller pâturer à l'extérieur de la ferme de l'éleveur.

Espèces les plus couramment semées, pures ou en mélange



% : Pourcentage d'enquêtés ayant cité ces espèces comme entrant dans la composition de leurs couverts, quelle que soit la dose de semis.



Les couverts sont majoritairement semés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 août en moyenne, quelques parcelles de sorgho ont été implantées plus précocement après des ensilages. Dans 90 % des cas, les mélanges semés comportent plus de 2 espèces. Les espèces les plus couramment semées sont détaillées ci-dessous.

Ces espèces ont pour la plupart un réel intérêt agronomique, et elles peuvent, sauf quelques exceptions, être pâturées sans risque. Pour favoriser la venue d'une troupe ovine ou bovine sur vos couverts, éviter de semer des couverts de moutarde purs, riches en glucosinolates. Le sarrasin est également à éviter car il peut entraîner des problèmes de photosensibilisation. La gesse et la vesce velue ont des graines toxiques pour les ovins, mais ces plantes n'atteindront pas le stade grenaison dans nos couverts : vous pouvez donc en semer sans risque. Bien sûr, le type de couvert semé doit être adapté à la date de semis. A chaque période son mélange ! On préférera ainsi semer des couverts très diversifiés juste après la moisson (au « cul de la batteuse » pour profiter de l'humidité du sol) : avoine rude, féverole, trèfle d'Alexandrie, vesce commune, colza fourrager, radis chinois, phacélie, tournesol. En août, on sécurisera le couvert en favorisant des crucifères, à condition que la parcelle ait une fertilité suffisante pour permettre leur développement. A l'automne, on sèmera plutôt des espèces qui se développeront avant l'hiver : mélange de graminées et légumineuses (avoine d'hiver, RGI, trèfle incarnat, vesce commune).

La pratique de couverts végétaux remplit plusieurs rôles (voir l'article du [ProfilBio de juin 2021](#)). Plus le couvert sera homogène et développé, plus il valorisera ces différents rôles... et limitera le salissement. Il est donc important de soigner la conduite du couvert végétal et de le considérer comme une culture à part entière. On portera ainsi une attention particulière au semis (qualité d'implantation, date et densité de semis). On pourra également envisager de fertiliser le couvert (gestion de la fertilisation à l'échelle de la rotation) et envisager un passage d'irrigation sur le couvert, notamment pour favoriser son implantation.

### Comment choisir les mélanges de couverts à semer pour une bonne valorisation au pâturage ?

L'outil « Choix des couverts » d'Arvalis, vous propose des espèces adaptées en fonction de vos systèmes et objectifs. Depuis peu, la sélection des espèces intègre la valorisation pour le pâturage. La méthode MERCI (Méthode d'Estimation des Restitutions par les Cultures Intermédiaire) disponible en ligne permet quant à elle d'estimer la valeur fourragère du couvert (UFL et MAT), après mesure des biomasses respectives des différentes espèces qui le composent.

### Qui gère le pâturage ?

Dans l'enquête, c'est toujours l'éleveur qui est responsable de la gestion du troupeau, même chez les céréaliers. Dans 70 % des cas, des clôtures électriques mobiles sont utilisées, le reste des troupes étant gérées par des filets.. Attention à prévoir un accès

à l'eau et un abri pour les animaux... Les éleveurs parcourent en moyenne moins de 5 km pour déplacer leurs animaux et 8 éleveurs sur 10 font pâturer le troupeau dans un rayon de 15 km. Cela permet aux éleveurs de faciliter le déplacement et la surveillance des animaux. Sur les parcelles des céréaliers, c'est en majorité la technique du pâturage tournant (voire tournant dynamique : concentration des animaux sur une « petite » surface, avec changement rapide des animaux sur les différents « paddocks » - [voir le bulletin technique de mars 2021 sur ce sujet](#)) qui est pratiquée, pour favoriser une destruction et des retours au sol les plus homogènes possibles, tout en limitant les risques de tassement par piétinement.

Pour la moitié des agriculteurs interrogés, il n'y a pas de partenariat formalisé pour cet échange de « bons procédés ». 10 % seulement des agriculteurs mettent en place une convention de mise à disposition. Une des difficultés à mettre en place des partenariats formalisés est la variabilité de développement du couvert, dépendante des conditions météo ! Dans la majorité des cas, il n'y a pas d'échanges de fumier/viande ou argent entre l'éleveur et le céréalier. C'est quasiment toujours l'éleveur qui s'occupe de ses animaux, et le céréalier du couvert. Un guide du partenariat a été rédigé dans le cadre du projet [Brebis Link](#). Il permet de mettre en place un dialogue pour valoriser tout type de surfaces additionnelles et peut servir de base de travail.

Réduire son travail du sol en bio... ça ne se fera pas sans animaux ! Le « graal », objectif conciliant tous les avantages environnementaux et de fertilité du sol, moins travailler ses sols en bio. Le « graal », parce qu'il s'agit d'une quête difficile à atteindre... et surtout si elle se conduit sans animaux. Réduire son travail du sol, c'est en effet un objectif difficile à atteindre, mais moins complexe dans le cas des fermes comprenant un atelier d'élevage. Les 2 principaux facteurs limitant la réduction du travail du sol sont en effet la gestion des adventices et de la fertilité du sol. Or l'élevage permet, via l'introduction de prairies ou légumineuses longues durées ou méteils courants, de mieux gérer le salissement. Difficile à lire, peut-être reformuler : « l'élevage peut également valoriser une culture ratée et/ou trop sale, ce qui permet d'en limiter les impacts négatifs, tout en offrant une ressource supplémentaire pour l'alimentation animale ». Les systèmes conventionnels en « agriculture de conservation des sols » reposent sur 3 piliers : la rotation, le non travail du sol et les couverts végétaux. Les rotations bio sont déjà relativement longues et diversifiées. Le pâturage des ovins et bovin est une piste intéressante pour valoriser et gérer les couverts.

### Le pâturage peut-il suffire à détruire complètement le couvert ?

Chez les agriculteurs enquêtés, la réponse est non dans 60 % des cas. C'est 6 fois sur 10 que les couverts pâturés sont détruits après le passage des animaux (mécaniquement et/ou chimiquement). 4 fois sur 10, quand le couvert est bien râpé et ne repart pas, une destruction supplémentaire n'est pas nécessaire.



Le pâturage des couverts végétaux en fin d'interculture par les brebis, est efficace contre les adventices annuelles montées à fleurs dans le couvert. Néanmoins, les plantes pérennes et les plantules qui ont une forte capacité de repousse ne seront pas détruites... et c'est même 2 fois plutôt l'inverse qui risque d'arriver : le pâturage pourrait plutôt les stimuler. En effet le passage des brebis éclaircit le couvert, ce qui permet à la lumière d'être pleinement accessible..., pleinement accessible ensuite à ces adventices qui n'ont pas terminé leur cycle. Pour autant, dans les systèmes de cultures en techniques culturales simplifiées, le pâturage permet de réduire la quantité de résidus végétaux à la surface du sol, et facilite le travail de préparation du sol ainsi que les futurs passages d'outils de désherbage mécanique sans bourrage. La recherche d'un système de culture bio avec un travail du sol réduit, peut donc intégrer le pâturage sur des parcelles avec une flore adventices qui s'y prête, pour limiter les passages d'outils de gestion des couverts.

## Tour d'horizon des principaux atouts et contraintes du développement du pâturage des intercultures

Atouts	Contraintes
Ressource fourragère supplémentaire/autonomie alimentaire, préservation des prairies	Freins techniques (gestion des clôtures, de l'eau, déplacement et surveillance du troupeau...)
Destruction des couverts facilitée : économies de gasoil et de temps de travail	Spécialisation des territoires (manque d'éleveurs dans certaines zones, manque de ressources à pâturer dans d'autres) et des fermes
Apport de matière organique dans les parcelles et donc amélioration de la fertilité du sol	Manque de connaissances et de références sur la pratique
Gestion facilitée des adventices et des ravageurs (limaces !)	Portance des sols/crainte du tassement par les animaux (surtout bovins)
Renforcer les liens entre éleveurs et céréaliers	Freins juridiques : instabilité partenariat, quid reconnaissance PAC

## Sécuriser le pâturage des intercultures par ovins et bovins dans le Sud-Ouest

Il reste encore des freins à lever pour sécuriser le pâturage : des interrogations agronomiques, juridiques et d'organisation du travail. Et c'est bien là l'objectif d'Inter AGIT+, projet encadré par la Chambre d'agriculture de la Dordogne et l'Institut de l'Élevage qui a débuté en janvier pour 3 ans et demi. Au printemps 2022 vont démarrer des suivis en parcelles agriculteurs et dans 2 lycées agricoles. En Dordogne, ces suivis de parcelles seront doublés d'un réseau spécifique sur l'étude de la gestion par la pâture de l'ambrosie à feuilles d'armoise, espèce invasive au pollen allergène. En parallèle des aspects techniques, plusieurs études juridiques seront réalisées pour avancer sur l'encadrement de ces partenariats. Les 15 partenaires du projet évalueront les services rendus par le pâturage de manières économiques, environnementales et sociales. L'objectif est d'aboutir à des guides techniques pour aider au déploiement du pâturage des intercultures par ovins et bovins, via des systèmes équitables, robustes et sécurisés. Seront ainsi créés : un guide technique par type d'intercultures et de ruminants, des repères photographiques pour estimer la quantité de biomasse pâturable spécifique aux intercultures, un guide pratique pour une gestion efficace des adventices par le pâturage, un outil de représentation spatiale des ressources disponibles et un livret des clefs pour assurer des partenariats équitables.



Exemple d'un couvert hivernal, précédent blé, semis de ray-grass et repousse de céréales. Culture suivante prévue : soja. Parcelle pâturée en plusieurs fois par un troupeau de 240 brebis suivies. Pâturage très ras. Itinéraire technique prévu pour implanter le soja : pas de labour, scalpage de la parcelle.

Rédigé par

Laura DUPUY

Chambre d'agriculture de la Dordogne  
[laura.dupuy@dordogne.chambagri.fr](mailto:laura.dupuy@dordogne.chambagri.fr)

Agathe CYRILLE

Chambre d'agriculture de Dordogne  
[agathe.cyrille@dordogne.chambagri.fr](mailto:agathe.cyrille@dordogne.chambagri.fr)

Camille DUCOURTIEUX

Chambre d'agriculture de Dordogne  
[camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr](mailto:camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr)

Crédit photo

CDA 24